

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019**

Absents : Benoit Pilon, Jean-Claude Tissot donne pouvoir à Chantal Pontdevy-Magaud

Sophia (Allemande) et Eszter (Hongroise) en service volontaire européen se présentent au Conseil en langue française en maîtrisant déjà bien notre langue. Les membres du Conseil Municipal les accueillent chaleureusement et leur souhaitent la bienvenue dans notre commune. Ils les invitent à participer aux manifestations des associations félinosises.

1. APPROBATION DU PV DU 9 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents ce procès verbal.

**2. CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES POUR L'EXTENSION DE LA CANTINE
MODIFICATION DU LOT 06**

Le montant retenu pour l'entreprise Thévelec est de 6 99.18 € HT au lieu de 6 899.12 € HT.
Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette modification.

**3. LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LE DOSSIER EXTENSION DU
GROUPE SCOLAIRE**

Le Conseil décide à l'unanimité de lancer cette consultation préparée par le bureau d'études Fabriques.
Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

**4. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ENTRE LA CC FOREZ-EST ET
LA COMMUNE RELATIVE A LA CRECHE**

Cette convention régit les règles en matière de photocopies, timbres postaux, chauffage et la remise d'une clé de la mairie à la directrice de la crèche.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

**5. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FORMATION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN
CONTRAT D'APPRENTISSAGE ENTRE LE CFA DE DARDILLY ET LA COMMUNE**

Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention pour un employé communal. Le coût de la formation s'élève à 5 500 € pour l'année 2019-2020 (montant subventionné à hauteur de 80 %).

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

6. CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE

L'assemblée délibérante décide d'accorder à la Trésorière Municipale, Madame Charline Lavoisier, une indemnité de conseil au taux de 100 % sur la base de l'arrêté interministériel ;

Les membres du Conseil Municipal approuvent à la majorité cette délibération. (8 pour, 5 abstentions).

7. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE FOREZ EST POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité établi par la CC Forez-Est a établi pour l'année 2018.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

8 REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE PERCU DES AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR L'ANIMATION DES OPERATIONS GROUPEES DE REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement non collectif a été transféré à la CC Forez-Est au 01/01/2019. Il rappelle également que la commune a reçu en 2018 une subvention, par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il propose de reverser cette somme, 2 400.00 € à la CC Forez-Est.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

9. EXECUTION BUDGETAIRE AU 10 OCTOBRE 2019

Jean Guy Farge présente les exécutions pour les budgets communaux .78 % de l'année étant écoulé.

10. ADHESION A LA CONVENTION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE POUR LE RISQUE SANTE ET PREVOYANCE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident de renouveler les garanties en matière de prévoyance et de santé pour les agents.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

11. QUESTIONS DIVERSES

Chantal Pontdevy-Magaud a assisté à une réunion de la commission de sécurité le 10 septembre, l'avis défavorable pour l'église a été levé.

Elle a assisté à des réunions organisées par la CC Forez-Est :

- le 18 septembre pour un éventuel PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) ; étant précisé que si ce projet aboutit les PLU locaux devront être modifiés pour être en conformité,
- le 14 octobre, avec JF Mathelin, pour le Plan Local de l'Habitat qui doit prévoir les objectifs et orientations pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes en matière d'habitat.

Guy Berchoux informe le Conseil que l'accès de l'ancien foyer la Roche sera interdit du 28 octobre au 8 novembre pour cause de désamiantage.

Les travaux pour l'installation de la bibliothèque sont en cours.

Nathalie Crionnet demande si l'ancienne cabine téléphonique peut servir à une cabane à livres.

Le curage d'une mare à Félines sera programmé ultérieurement.

Isabelle Mollon informe le Conseil que la Junior Association prévoit d'acheter des jeux en bois ou autres qui seront mis à disposition à la bibliothèque et pour d'autres associations.

Une réunion pour le marché a eu lieu, chaque mois un exposant temporaire sera invité. Le marché de Noël est reconduit sur le même principe que l'année dernière.

Maryline Verne a assisté à une réunion le 24 septembre concernant le Contrat Territorial Global ; réunion organisée par la CC Forez-Est et la Caisse d'Allocations Familiales – contrat ayant pour but de mettre en place une politique enfance – jeunesse pour le territoire.

Une fresque sera réalisée par les adolescents dans l'ex-foyer La Roche, côté bibliothèque. Une autre fresque pourrait être confectionnée lors de l'installation de la nouvelle cantine.

Elle rappelle la collecte de jouets, organisée par le conseil municipal des enfants, le 19 octobre de 10 h à 16 heures à l'ancien foyer le Roche.

Hervé Grosbellet rappelle que les brèves seront élaborées le 8 novembre pour une distribution avant le Téléthon.

La base de vie de la 2X2 voies a été démantelée. Il pose la question du devenir des parcelles délaissées par cette nouvelle voie.

Jean-François Mathelin informe l'assemblée que les travaux pour le chemin de Biesse, Monternaud, Nérondet et du Chemin de Château Gaillard seront bientôt réalisés. Suite à une demande, les riverains ont été contactés pour profiter de l'occasion pour faire, à leurs frais, leurs entrées en enrobés ; un devis leur sera envoyé par l'entreprise.

La réunion pour le très haut débit a lieu le 15 novembre à 19 heures ; information des félinois à prévoir.

Il assistera avec Bernard Bissuel à une réunion pour « Terre de Tisseurs » le 14 novembre.

Il représentera la commune avec Bernard Bissuel et Jean-Guy Farge à l'inauguration des sentiers du Pont Marteau le 18 novembre à Ste Colombe sur Gand.

La réunion de lancement du Téléthon sur le Roannais avec ses ambassadeurs aura lieu le 25 novembre au foyer la Roche Félines.

Bernard Bissuel a assisté à une réunion du Syndicat du barrage de Villerest le 2 octobre ; la cotisation des communes riveraines est portée à 18 % à partir du deuxième semestre 2019.

Lors du taillage des haies, il sera demandée de ne couper que les pousses de l'année et en respectant le plus possible les arbres dans les haies.

Une corvée des Pas Pressés aura lieu le 8 novembre pour nettoyer les chemins balisés.

La réunion avec les présidents d'association a lieu le 16 octobre.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'aire de covoiturage de l'A89 va être prochainement réalisée ; celle de La Revoute devrait faire l'objet d'une signalisation.

La marche du téléthon de Nervieux passera sur la commune de St Marcel.

Il souhaite qu'un référent « Ambroisie » soit nommé.

Il a rencontré Mr Daval suite à un courrier reçu en mairie ; il donne également lecture du courrier envoyé suite à cette entrevue.

Mr Christian Giraud a obtenu une médaille d'argent au championnat de France d'équitation 2019, discipline « Attelage, catégorie Club Anes Solo.

Plusieurs conseillers ont assisté au colloque du château le 11 octobre, les sujets étaient concrets, les débats très ouverts et le matin, certains témoignages très poignants. Des exemples puisés au sein même de notre village permirent d'animer 3 tables rondes l'après-midi : l'un sur les mobilités, l'autre sur l'aménagement d'un bourg et le dernier sur le regroupement de constructions nouvelles.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 9 décembre 2019 à 20 heures.

**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

